

## Notice pour l'inscription à l'examen du permis de chasser

L'Office Français de la Biodiversité (OFB), organisme public en charge de l'examen du permis de chasser a mis en place une nouvelle procédure d'inscription à l'examen du Permis de Chasser. A compter du 10 Janvier 2023, l'inscription et le paiement se feront **OBLIGATOIREMENT en ligne** sur un site réservé à cet effet.

Il vous suffit de cliquer sur le lien « cliquer ici pour vous inscrire », de choisir la Fédération « FDC 71 » puis de renseigner les éléments demandés.

Vous procéderez au paiement pour le compte de l'OFB soit par virement soit par carte bancaire (**31 € pour les mineurs** (droit d'inscription à l'examen de 16 € et la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 15 €) ou **46 € pour les majeurs** (droit d'inscription à l'examen de 16 € et la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 30 €)).

Une fois votre inscription en ligne validée par vos soins, vous devrez :

- **imprimer le cerfa**,
- **le signer** (et le faire à signer au représentant légal pour un candidat mineur)
- **le retourner** par voie postale à la Fédération\* **accompagné des pièces justificatives suivantes** :
  - le certificat médical (**obligatoirement renseigné au dos du cerfa**) complété par votre médecin (daté de mois de 2 mois au jour de votre inscription)
  - la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport uniquement) - recto/verso sur la même page. Pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu
  - 1 photographie d'identité normalisée datée (format 35x45mm, en couleur) et récente (datant de moins de 6 mois), portant nom et prénom au dos, àagrafer sur le cerfa dans le cadre réservé à cet effet
  - documents ci-après relatifs aux obligations du service national :
    - o vous avez entre 16 et 18 ans : une attestation de recensement
    - o vous avez entre 18 et 25 ans, le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté ».

\*Adresse pour l'envoi de votre dossier :

FDC 71  
Le Moulin Gandin – 24 Rue des 2 Moulins  
CS 90002  
71260 VIRE

A réception de votre dossier complet et conforme, la Fédération vous enverra gratuitement le manuel de préparation aux questions théoriques de l'examen permis de chasser.

Vous serez ensuite convoqué à 2 sessions de formations obligatoires, une session de formation théorique puis une session de formation pratique. **Les convocations seront envoyées exclusivement par mail** (pensez à consulter les messages indésirables).

Pour la théorie, vous avez la possibilité de vous entraîner à volonté en cliquant sur le lien ci-après :  
<http://www.reussite-permisdechasser.com/>.